Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260428-DELIB2026_43-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 28 avril 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
DE PRESENTS : 14
DE VOTANTS : 15

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 20 avril 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane -Madame Andrée LOREAL – Monsieur Thomas BRON – Monsieur Guillaume DANIC – Madame Myriam BROSSIER – Monsieur Axel SAMZUN – Madame Ninon EMERAUD –Madame Michèle TOURNAY – Monsieur Renaud GODEFROY – Monsieur Jean-Pierre PILLIARD –Monsieur Daniel GURIEC- Monsieur Bernard PORTUGAL.

Monsieur Julien MATSIS à Madame Annaïck HUCHET

Madame Myriam BROSSIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-43
OBJET : AVENANTS AU MARCHE DES TRAVAUX POUR REALISER LES ADAPTATIONS et L'EXTENSION DE LA CELLULE COMMERCIALE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics notamment son article 8 ;

Vu les articles R.2162-15 à R.2162-21 et R.2172-1 à R.2172-6 du code de la commande publique
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 212361 et suivants,
Vu la délibération du 19 septembre 2022 approuvant le programme surfacique de l'opération et l'enveloppe prévisionnelle toutes dépenses confondues pour un montant de 1 129 632 € HT, soit 1 351 844 € TTC,
Vu la délibération du 2 juin 2025 attribuant les marchés travaux pour la construction de 5 logements communaux, d'une cellule commerciale et d'un local professionnel,

Les avenants suivants correspondent à l'adaptation et l'extension de la cellule commerciale pour permettre d'augmenter sa capacité d'accueil, d'organisation et de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260428-DELIB2026_43-DE

Lot 02, Charpente (Entreprise LE TRUDET) *: Montant initial du marché : 36 071,48 € HT*
Objet de l'avenant : Réalisation de la charpente bois de l'extension pour accueillir le four à pain
Montant de l'avenant : 13 509.54 € HT représentant une augmentation de 37.45 % du marché.

Lot 03, Couverture (Entreprise Couverture Bellilloise) *: Montant Initial du Marché : 76 720.73 € HT*
Objet de l'avenant : Mise en place d'un conduit de cheminée pour la toiture du four à pain
Montant de l'avenant : 4 985.00 € HT représentant une augmentation totale de 16,6 % du marché

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de BANGOR valident les avenants suivants :

Pour Lot 02, Charpente (Entreprise LE TRUDET) l'avenant d'un montant de 13 509,54 € HT représentant une augmentation de 37,45 % du marché.

Pour Lot 03, Couverture (Entreprise Couverture Bellilloise) l'avenant d'un montant de 4 985.00 € HT cumulé avec l'avenant précédent représente une augmentation de 16.6 % du marché.

Dans le programme initial des travaux, le RDC du bâtiment est destiné à accueillir un commerce. L'installation potentielle d'une boulangerie impose pour des raisons de sécurité et technique de créer une surface supplémentaire nécessaire à l'installation d'un four à pain. Ces modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues.

et donnent pouvoir à Morbihan Habitat, agissant en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune de Bangor, de signer et notifier ces avenants aux entreprises.

Fait et délibéré à BANGOR
Le 28 avril 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

